



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Quarante-deuxième session
Genève, 12-14 novembre 2025
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'écosystème mondial des normes de durabilité a récemment connu plusieurs évolutions visant à renforcer la transparence et à garantir la crédibilité des rapports sur la durabilité, notamment la publication d'un exposé-sondage sur une norme relative à la communication d'informations ayant trait au climat par les entités du secteur public.

La présente note, qui a pour objet de faciliter les délibérations des représentants, décrit les normes et initiatives en matière de publication d'informations sur la durabilité récemment établies et prises par les organismes de normalisation internationaux et régionaux, ainsi que des normes connexes en matière de déontologie, d'assurance et de formation comptable ; les approches adoptées dans les différents pays pour établir des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité ; et les principales difficultés rencontrées par les pays dans leurs efforts de mise en application, avec des indications sur les mesures à prendre pour y remédier.



Introduction

1. Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable montre que seuls 17 % des objectifs sont en passe d'être atteints d'ici à 2030¹. Le climat mondial de l'investissement reste difficile pour des secteurs essentiels à la réalisation des objectifs : le nombre d'investissements liés aux objectifs a diminué de 11 % en 2024². Les pays en développement ont un besoin urgent d'accéder à des moyens de financement. L'un des principaux obstacles à la réorientation des ressources vers des secteurs liés aux ODD est le manque de rapports et de données comparables et fiables sur la durabilité, dont les investisseurs et les entreprises ont besoin pour prendre des décisions éclairées, qui contribueront au développement durable³. La CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont les coresponsables pour l'indicateur 12.6.1 (nombre d'entreprises publiant des rapports sur le développement durable) dans le cadre des objectifs.

2. En 2021, la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS) a annoncé la décision de créer le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) et, en 2023, celui-ci a publié les normes internationales d'information financière S1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité) et S2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques), qui ont été approuvées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs, en vue d'une application transfrontières. Cela a considérablement modifié les conditions régissant la publication d'informations sur la durabilité. Un nombre croissant de pays ont adopté les normes de l'ISSB et de nombreux autres travaillent à leur adoption ou à leur adaptation. En outre, de nouvelles prises de position officielles sur la déontologie, les missions d'assurance et la formation comptable ont été publiées. L'évolution de la normalisation a également touché les entités du secteur public.

3. Par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED aide les États membres à appliquer les normes internationales relatives à la publication d'informations financières et d'informations sur la durabilité, ainsi que les meilleures pratiques en la matière, pour promouvoir l'harmonisation des informations publiées et favoriser la stabilité financière, l'investissement et le progrès économique et social. Actuellement, elle aide les pays à renforcer l'écosystème entourant la publication d'informations par les entreprises à l'aide de la boîte à outils de la publication d'informations sur la durabilité, qui comprend le guide pratique pour le développement de la comptabilité, un document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication d'informations sur la durabilité et la réalisation des ODD (*Guidance on Core Indicators for Sustainability and SDG Impact Reporting*), un manuel de formation sur l'utilisation des indicateurs de suivi des ODD par les entités aux fins de la publication d'informations (*Core SDG Indicators for Entity Reporting: Training Manual*), accompagné de tutoriels d'auto-apprentissage, et la publication intitulée *Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide*. Le programme ISAR Honours facilite la diffusion des meilleures pratiques en matière de publication d'informations sur la durabilité⁴. La CNUCED soutient des partenariats régionaux pour la promotion de la publication d'informations sur la durabilité en Afrique (65 membres, 31 pays), en Asie (16 membres, 6 pays), dans les États du Golfe (11 membres, 5 pays) et en Amérique latine (35 membres, 15 pays), ainsi que dans la région eurasiennne (12 membres, 6 pays). Les partenariats régionaux favorisent une entraide entre pairs au service du renforcement des infrastructures nationales relatives à l'information financière, de la mise en application des normes internationales pour la publication d'informations sur la durabilité, du recensement des besoins des pays en développement et de l'expression d'une voix régionale dans les interactions avec les organismes internationaux de normalisation. Ils suscitent des progrès au niveau national. Par exemple, en Uruguay, l'Association des comptables, économistes et

¹ Nations Unies, The Sustainable Development Goals Report 2024 (publication des Nations Unies, No. de vente E.24.I.4, New York), p. 4. Note : la mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

² Voir <https://unctad.org/publication/global-investment-trends-monitor-no-48>.

³ TD/B/C.II/ISAR/105.

⁴ Voir <https://unctad.org/isar/honours>.

professionnels de l'administration a soutenu le lancement de l'Alliance uruguayenne pour la publication d'informations sur la durabilité⁵.

4. Faisant suite à la note présentée à la session précédente⁶, le présent document vise à faciliter les délibérations des représentants sur l'examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique. À sa quarante et unième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a demandé au secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre l'évolution des normes de publication d'informations sur la durabilité⁷. La section II décrit les principaux faits nouveaux intervenus dans le domaine de la publication d'informations sur la durabilité en 2024-2025. La section III présente des exemples de mise en application des exigences dans différentes régions et différents pays, en faisant ressortir des approches nationales destinées à faciliter la mise en application, les principaux points d'achoppement rencontrés et des recommandations à l'intention des décideurs. Les conclusions et les questions soumises pour examen par les représentants sont présentées dans la section IV.

I. Faits survenus récemment relatifs aux normes et exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité

5. Le développement de l'écosystème mondial des normes de durabilité s'est poursuivi à un rythme rapide et une série de normes ont récemment été publiées, notamment un exposé-sondage sur une norme relative à la publication d'informations en lien avec les changements climatiques pour les entités du secteur public, une norme régionale d'application volontaire pour les petites et moyennes entreprises non cotées, ainsi que des normes et des orientations sectorielles. Des normes complémentaires ont été publiées sur les travaux d'assurance, la déontologie et la formation comptable, avec pour objet de renforcer la transparence, réduire l'écoblanchiment et garantir la crédibilité. Enfin, des travaux en cours visent à faciliter la mise en application des normes IFRS S1 et S2.

A. Conseil international des normes de durabilité

6. Selon l'ISSB, à la fin du mois de juin 2025, 36 juridictions avaient adopté ou adapté les normes IFRS S1 et S2 ou menaient des consultations en vue de leur introduction. La Fondation IFRS a publié 17 profils de juridictions et 16 instantanés sur l'état d'avancement de la mise en application. L'ISSB soutient la mise en application au moyen de supports pédagogiques, de conseils et d'autres outils. En 2024, la Fondation a publié un guide sur la manière d'évaluer l'importance relative et de déterminer quelles informations comptent comme importantes et les communiquer dans le contexte des normes de l'ISSB. L'ISSB a publié des documents pédagogiques sur l'application de l'IFRS S1 lorsque seules des informations liées au climat sont fournies conformément à l'IFRS S2 et sur les mécanismes de proportionnalité, afin d'aider les entreprises ayant différents niveaux de capacités et de préparation à mettre en application les normes. En juin 2025, l'ISSB a publié des orientations concernant les informations à fournir sur les plans de transition liés au climat⁸.

⁵ Voir <https://ceea.com.uy/capacitacion/eventos/programa-lanzamiento-de-la-alianza-uruguay-de-reportes-de-sostenibilidad/>.

⁶ TD/B/C.II/ISAR/109.

⁷ TD/B/C.II/ISAR/111.

⁸ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2025/06/ifrs-foundation-publishes-jurisdictional-profiles-issb-standards/>, <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/11/ifrs-foundation-publishes-guide-companies-sustainability-risks-opportunities/>, <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2025/01/foundation-publishes-guide-help-companies-report-climate-info-issb-standards/>, <https://www.ifrs.org/supporting-implementation/supporting-materials-for-ifrs-sustainability-disclosure-standards/ifrs-s1-and-ifrs-s2/webcast-proportionality-mechanisms-ifrs-sustainability-disclosure-standards/> et <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2025/06/ifrs-publishes-guidance-disclosures-transition-plans/>.

7. L'ISSB et le Conseil des normes comptables internationales (IASB) ont lancé une série d'exemples pratiques en ligne sur la manière dont l'utilisation des deux normes permet de produire des informations complémentaires et connectées, et ont créé un site Web destiné à la connectivité pour rassembler toutes les ressources et les mises à jour. En juillet 2024, l'IASB a publié pour observations huit exemples illustratifs élaborés avec l'ISSB, sur les évaluations de l'importance relative, la communication d'informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations, et la ventilation des informations⁹. L'ISSB évalue quelle orientation donner au projet.

8. L'ISSB a lancé un outil pour l'élaboration de feuilles de route, destiné à aider les pays à adopter ou à utiliser d'une autre manière les normes qu'il a arrêtées. Cet outil comprend des modèles visant à faciliter l'élaboration de la feuille de route et indiquer l'approche suivie par la juridiction¹⁰.

9. L'ISSB a mené des recherches sur les informations fournies par les entités concernant la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques, ainsi que les risques et possibilités liés au capital humain¹¹. L'ISSB se prononcera sur la nécessité et la faisabilité d'élaborer des normes sur ces questions. Une note sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité a été établie pour faciliter les délibérations de la présente session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts¹².

10. En réponse aux difficultés d'application, l'ISSB a publié en avril 2025 un exposé-sondage sur des amendements relatifs aux informations à fournir sur les émissions de gaz à effet de serre, proposant que les émissions du champ d'application 3, catégorie 15, devant être mesurées et publiées soient limitées aux seules émissions financées, c'est-à-dire aux émissions attribuées aux prêts et investissements consentis par une entité à un bénéficiaire ou une contrepartie. L'exposé-sondage était ouvert aux observations jusqu'au 27 juin¹³. En juillet, l'ISSB a publié deux exposés-sondages sur des propositions d'amendements à neuf normes du Sustainability Accounting Standards Board et des modifications apportées en conséquence aux orientations sectorielles sur la mise en application de l'IFRS S2¹⁴.

11. Afin d'enrichir son travail de normalisation, la Fondation IFRS a nommé 117 membres issus de régions et de milieux professionnels différents au sein du groupe de référence sur le développement durable (Sustainability Reference Group)¹⁵.

B. Organisation internationale des commissions de valeurs

12. À la fin de 2024, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, avec le soutien de l'ISSB, a lancé, sous l'égide de son Comité de la croissance et des marchés émergents, un réseau pour l'adoption ou d'autres utilisations des normes de l'ISSB. Il réunit 31 juridictions qui exécutent une feuille de route pour la mise en application des normes, élaborent une telle feuille de route, mènent des actions de sensibilisation à ce sujet ou se familiarisent avec les normes¹⁶.

⁹ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/12/new-webcast-series-connectivity/>, <https://www.ifrs.org/connectivity/> et <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/climate-related-risks-in-the-financial-statements>.

¹⁰ Voir <https://www.ifrs.org/ifrs-sustainability-disclosure-standards-around-the-world/roadmap-development-tool/>.

¹¹ Voir <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/meetings/2025/march/issb/ap3c-current-state-disclosure-bees.pdf> et <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/meetings/2025/march/issb/ap4d-current-state-disclosure-hc.pdf>.

¹² TD/B/C.II/ISAR/114.

¹³ Voir <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/amendments-to-disclosure-of-greenhouse-gas-emissions-s2/>.

¹⁴ Voir <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/enhancing-the-sasb-standards/ed-cl-sasb/>.

¹⁵ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2025/01/ifrs-foundation-announces-appointments-to-srg/>.

¹⁶ Voir <https://www.iosco.org/news/pdf/IOSCONEWS754-English.pdf>.

C. Conseil des normes comptables internationales du secteur public

13. Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a publié un exposé-sondage sur la norme de publication d'informations sur la durabilité concernant les informations à fournir en lien avec les changements climatiques, proposant des exigences en matière d'informations à fournir par les entités du secteur public sur les risques et possibilités liés au climat, adaptées des exigences de la norme IFRS S2 et des travaux de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, ainsi que des exigences en matière de communication d'informations découlant des programmes et des résultats des politiques publiques liées au climat, sur la base de l'intégration de l'approche multipartite de la Global Reporting Initiative (GRI). Après avoir examiné les observations, le Conseil a divisé le projet comme suit : dans la phase 1, la norme sur les opérations menées en direct serait mise aux voix en tant que déclaration finale en décembre 2025 ; et dans la phase 2, la norme relative aux programmes de politique publique devrait être achevée avant la fin de 2026¹⁷. La CNUCED a organisé une réunion du groupe consultatif afin d'obtenir des informations en retour de la part d'experts et des membres officiels. Les principaux thèmes abordés dans les observations fournies par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication comprenaient la nécessité de définir différents niveaux pour les obligations d'information, en particulier pour les petites entités du secteur public, et la nécessité de renforcer les capacités et l'assistance technique, afin de permettre aux entités disposant de ressources limitées de se conformer aux règles.

D. Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

14. Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance a publié la Norme internationale sur les missions d'assurance d'informations relatives à la durabilité ISSA 5000, qui est destinée à garantir la fiabilité des rapports sur la durabilité. La norme, qui s'applique à toutes les missions d'assurance sur les informations relatives à la durabilité élaborées dans n'importe quel cadre pour la publication d'informations sur la durabilité, est valable pour tous les praticiens des travaux d'assurance sur les questions de durabilité. Elle entrera en vigueur pour les périodes commençant le 15 décembre 2026 ou après cette date. À la suite de l'approbation de la norme, le Conseil a décidé que la Norme internationale relative aux missions d'assurance 3410, intitulée Missions d'assurance sur les déclarations relatives aux gaz à effet de serre, serait retirée à partir de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme¹⁸.

E. Conseil des normes internationales de déontologie comptable

15. Le Conseil des normes internationales de déontologie comptable a publié des normes internationales de déontologie pour l'assurance en matière de durabilité (y compris des normes internationales d'indépendance), des révisions du code de déontologie se rapportant à l'assurance en matière de durabilité et de publication d'informations à ce sujet et une nouvelle norme sur le recours au travail d'un expert externe. Les normes internationales de déontologie entreront en vigueur le 15 décembre 2026, à l'exception de certaines dispositions relatives aux composantes de la chaîne de valeur qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2028. La norme sur le recours au travail d'un expert externe entrera en vigueur le 15 décembre 2026, mais son adoption anticipée est à la fois autorisée et encouragée. Ces normes sont compatibles avec tous les cadres pour la publication d'informations sur la durabilité (c'est-à-dire qu'elles sont neutres par rapport aux cadres) et ne dépendent pas de la profession (c'est-à-dire qu'elles s'adressent aux comptables professionnels mais peuvent être utilisées par des préparateurs non comptables).

¹⁷ Voir <https://www.ipsasb.org/news-events/2025-06/ipsasb-decides-key-next-steps-landmark-climate-related-disclosures-project>.

¹⁸ Voir <https://www.iaasb.org/news-events/2025-05/iaasb-announces-withdrawal-isac-3410-assurance-engagements-greenhouse-gas-statements>.

F. International Federation of Accountants

16. L'International Federation of Accountants (IFAC) a révisé les normes internationales relatives à la formation professionnelle initiale, à savoir la norme 2 sur les compétences techniques, la norme 3 sur les aptitudes professionnelles et la norme 4 sur les valeurs, la déontologie et l'attitude professionnelles. Les principales améliorations sont une approche intégrée de la durabilité, une nouvelle compétence en matière d'assurance, l'ajout de compétences comportementales habilitantes et l'expansion des éléments explicatifs. La norme 6, relative à l'évaluation formelle des compétences professionnelles, inclut l'intégrité et l'authenticité en tant que nouveaux principes, une mise à jour du principe d'équité et des conseils améliorés sur les évaluations hybrides et à distance.

17. Dans la publication intitulée *Building Trust in Sustainability Reporting and Preparing for Assurance: Governance and Controls for Sustainability Information*, la Fédération explique comment mettre en place des dispositifs de gouvernance et des contrôles efficaces, afin de susciter la confiance dans l'information sur la durabilité et de réduire la probabilité qu'une conclusion d'assurance modifiée devra être émise. Dans une analyse de la publication d'informations et de l'assurance en matière de durabilité, la Fédération souligne la fréquence élevée des rapports sur les questions liées au développement durable, mais fait observer que les travaux d'assurance sur les informations communiquées sont à la traîne. En juin 2025, l'IFAC a mis en ligne un outil destiné à aider les petites et moyennes entreprises à maximiser les avantages de l'intégration de la durabilité dans leurs stratégies et leurs opérations commerciales. Le programme pour 2025 d'IFAC Connect présente des stratégies régionales et des exemples de réussite dans la mise en application des normes internationales relatives à la durabilité¹⁹.

G. Pacte mondial des Nations Unies

18. L'initiative Climate Ambition Accelerator vise à aider les entreprises à accélérer leur progression vers des émissions nettes nulles d'ici à 2050.

19. Son mécanisme annuel d'application du principe de responsabilité, appelé Communication on Progress, est obligatoire pour les entreprises participant au Pacte mondial. Il a été mis à jour afin d'améliorer la qualité de la collecte des données, d'accroître l'interopérabilité avec les cadres de notification connexes et de réduire la charge de travail liée à la notification. Les outils de visualisation affichent des données provenant des réponses aux questionnaires Communication on Progress soumises en 2023 et 2024.

H. Global Reporting Initiative

20. La Global Reporting Initiative continue d'élaborer des normes sectorielles, et elle mène des consultations sur trois exposés-sondages relatifs à des normes pour le secteur bancaire, les marchés de capitaux et les compagnies d'assurance. Elle a publié pour observations deux normes thématiques sur la formation et l'éducation et sur les parents (et autres personnes responsables d'enfants) qui travaillent²⁰.

¹⁹ Voir <https://www.ifac.org/knowledge-gateway/discussion/international-education-standards-have-been-revised-here-s-how>, <https://www.ifac.org/publications/building-trust-sustainability-reporting-and-preparing-assurance-governance-and-controls>, <https://www.ifac.org/knowledge-gateway/audit-assurance/publications/state-play-sustainability-disclosure-and-assurance>, <https://www.ifac.org/news-events/2025-06/ifac-releases-trailblazing-sustainability-tool-small-businesses> et <https://www.ifac.org/ifac-connect>.

²⁰ Voir <https://www.globalreporting.org/news/news-center/unlocking-financial-transparency-for-responsible-business-practices/>.

I. Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature

21. En 2024, l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature a publié huit documents d'orientation sectoriels supplémentaires qui fournissent pour chaque secteur des conseils sur l'application des indicateurs globaux de base et une liste d'indicateurs de base et supplémentaires²¹.

J. Science-Based Targets Initiative

22. L'initiative « Science-Based Targets » révisé sa norme sur les émissions nettes nulles pour les entreprises, élabore une norme semblable pour les institutions financières et travaille sur des normes sectorielles, afin de réduire les émissions à long terme²².

K. Union européenne

23. Dans le document intitulé « L'avenir de la compétitivité européenne », l'Union européenne a défini trois principaux domaines d'action pour une relance de la croissance durable : combler l'écart en matière d'innovation ; appliquer un plan conjoint de décarbonation et de compétitivité ; et renforcer la sécurité et réduire les dépendances. Une boussole pour la compétitivité a été élaborée pour la mise en application des recommandations. Il a été déterminé que la simplification était l'un des principaux catalyseurs et, en février 2025, la Commission européenne a adopté le train de mesures omnibus de propositions visant à simplifier les règles de l'Union européenne, à accroître la compétitivité et à débloquent des capacités d'investissement supplémentaires. L'un des principaux changements en matière de publication d'informations sur la durabilité consisterait à retirer environ 80 % des entreprises du champ d'application de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, afin d'en restreindre la portée aux plus grandes entreprises, et à veiller à ce que les exigences en matière de rapports pour les grandes entreprises ne soient pas un fardeau transmis aux plus petites entreprises de leur chaîne de valeur. La proposition sera soumise au Parlement européen et au Conseil et les modifications apportées à la directive entreront en vigueur après leur publication au *Journal officiel* de l'Union européenne. En avril 2025, le Conseil européen a approuvé un mécanisme reportant de deux ans l'entrée en vigueur des exigences de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises pour les grandes entreprises qui n'avaient pas encore commencé à établir des rapports et pour les petites et moyennes entreprises cotées en bourse ; et reportant d'un an le délai de transposition et la première phase d'application de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité²³.

24. Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), qui a été invité à participer à la simplification des normes européennes d'information en matière de durabilité, a défini les six leviers clefs de simplification suivants : simplification de la double évaluation de l'importance relative ; amélioration de la lisibilité et de la concision des déclarations de durabilité et meilleure intégration de celles-ci dans l'ensemble des travaux de publication d'informations par les entreprises ; modification critique de la relation entre les obligations minimales d'information et les spécifications thématiques ; amélioration de la compréhensibilité, de la clarté et de l'accessibilité des normes ; introduction d'autres propositions d'allègement de la charge de travail relative à la publication d'informations ; et renforcement de l'interopérabilité. L'EFRAG rendra son avis technique avant le 30 novembre 2025.

²¹ Voir <https://tnfd.global/recommendations/#disclosure-metrics>.

²² Voir <https://sciencebasedtargets.org/standards-and-guidance>.

²³ Voir https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en, https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/competitiveness-compass_en, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_614 et <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2025/04/14/simplification-council-gives-final-green-light-on-the-stop-the-clock-mechanism-to-boost-eu-competitiveness-and-provide-legal-certainty-to-businesses/>.

25. En 2024, l'EFRAG a soumis à la Commission européenne la norme d'information volontaire pour les petites et moyennes entreprises (PME) non cotées. Cette norme vise à aider ces entreprises à répondre aux demandes de données sur la durabilité émanant des grandes entreprises, des banques et des investisseurs, à améliorer la gestion des questions de durabilité et à contribuer à une économie plus durable. L'EFRAG prévoit une série d'initiatives complémentaires, notamment la création d'un forum des petites et moyennes entreprises, une cartographie des initiatives liées aux normes d'information volontaire pour les PME, des plateformes et outils numériques et un guide d'accompagnement²⁴.

L. Commission des opérations de bourse des États-Unis

26. En mars 2025, la Commission des opérations de bourse des États-Unis a voté de mettre fin à la défense des règles publiées en mars 2024 exigeant la divulgation des risques liés au climat et des émissions de gaz à effet de serre, qui avaient créé un régime de publication d'informations détaillé et étendu sur les risques climatiques pour les entreprises émettrices et déclarantes, destiné à informer les investisseurs, et qui avait été contesté par des États américains et des parties privées dans le cadre de procédures judiciaires. En juin 2025, le Président de la Commission a retiré la règle relative à la publication d'informations concernant les changements climatiques²⁵.

II. Mise en application pratique et difficultés qui l'entravent dans les pays

27. Les normes de l'ISSB sont entrées en vigueur en 2024 et les premières entreprises soumises à la directive de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ont appliqué les nouvelles normes à partir de 2024. La mise en place d'exigences nationales en matière de publication d'informations sur la durabilité n'a cessé de croître. Les pays prennent diverses mesures pour faciliter la mise en application des nouvelles normes, avec notamment le recours à des feuilles de route, des approches progressives, des allègements supplémentaires en fonction des besoins nationaux et l'introduction d'une assurance limitée, puis d'une assurance raisonnable et/ou l'utilisation de l'assurance pour certains sujets seulement, tels que les émissions de gaz à effet de serre.

28. Une évaluation des progrès réalisés en matière de publication d'informations ayant trait au climat montre que les entreprises passent de la préparation d'informations sur la base des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat à l'utilisation des normes de l'ISSB. En effet, les recommandations de l'Équipe spéciale ont servi de base à l'élaboration d'exigences clefs telles que les normes de l'ISSB et les normes européennes d'information en matière de durabilité. Cela facilite l'interopérabilité et l'adoption des exigences récentes pour les entreprises et les juridictions qui suivaient les recommandations de l'Équipe spéciale. En octobre 2023-mars 2024, 14 juridictions appliquant les recommandations de l'Équipe spéciale avaient progressé vers l'adoption ou une autre utilisation des normes ISSB et 16 juridictions introduisaient les normes ISSB pour la première fois. Des progrès ont été constatés dans la mise en pratique des recommandations de l'Équipe spéciale, mais seulement 2 à 3 % des entreprises avaient publié des informations conformes aux 11 recommandations de l'Équipe spéciale et portant sur tous les aspects de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques et des mesures et objectifs²⁶.

²⁴ Voir <https://www.efrag.org/en/news-and-calendar/news/efrag-releases-progress-report-on-esrs-simplification>, <https://www.efrag.org/en/news-and-calendar/news/extended-duration-of-efrags-public-consultation-on-esrs-simplification> et <https://www.efrag.org/en/projects/voluntary-reporting-standard-for-smes-vsme/concluded>.

²⁵ Voir <https://www.sec.gov/newsroom/press-releases/2025-58> et <https://www.ft.com/content/08537ac6-c47b-4bd3-bae6-782ea8446afb>.

²⁶ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/11/new-report-global-progress-corporate-climate-related-disclosures/>.

29. Un rapport sur les résultats préliminaires des 50 premiers rapports publiés en 2025 et établis selon les normes européennes d'information en matière de durabilité a souligné que : les entreprises étaient plus familières avec la communication de données ayant trait au climat ; elles avaient divulgué plus d'impacts que de risques ou de possibilités ; la plupart des impacts, des risques et des possibilités étaient liés au climat, à la main-d'œuvre, à la gouvernance, à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ; et les entreprises s'étaient concentrées sur la collecte de données et l'établissement de rapports et avaient consacré moins de temps à la communication de la stratégie, des politiques et des mesures de gestion²⁷. Les premières expériences de l'approche fondée sur le principe de double importance relative se sont révélées difficiles, créant une grande variété dans la classification et la présentation des impacts, des risques et des possibilités.

30. On trouvera dans la présente section un examen d'exemples issus de différentes juridictions, y compris des approches adoptées par des pays pour l'introduction de normes de publication d'informations sur la durabilité, ainsi que les principales difficultés de mise en application et les options dont disposent les pouvoirs publics pour y remédier²⁸.

A. Exemples dans différentes juridictions

31. Une étude de la CNUCED portant sur 26 juridictions montre les différentes approches de la mise en application des normes de publication d'informations sur la durabilité :

- a) Douze pays ont adopté les normes de l'ISSB ;
- b) Dix ont publié ou sont en train de publier des normes nationales de publication d'informations sur la durabilité conformes à celles de l'ISSB ;
- c) Le Salvador et la Jordanie autorisent l'utilisation des normes de l'ISSB ;
- d) En Europe, un règlement a été publié pour assurer l'interopérabilité avec les normes de l'ISSB ;
- e) L'Inde a établi des normes en matière de publication d'informations sur la durabilité ;
- f) Neuf juridictions ont créé un conseil national des normes de durabilité ou ont élargi le mandat d'un conseil des normes financières pour y inclure la durabilité ;
- g) Dans sept juridictions, les organisations comptables professionnelles jouent un rôle clef dans l'intégration des normes de publication d'informations sur la durabilité dans les réglementations nationales ;
- h) Sept pays ont publié une feuille de route pour la mise en application de normes de durabilité ;
- i) Neuf pays suivent une approche progressive, en commençant par les entités d'intérêt public ;
- j) L'Australie, le Kenya et le Mexique sont passés de l'exigence d'une assurance limitée à une obligation d'assurance raisonnable ;
- k) Le Canada, le Chili, la Jordanie et Singapour autorisent l'utilisation d'allègements transitoires supplémentaires ;
- l) Le Mexique et le Kenya ont défini des exigences applicables aux petites et moyennes entreprises ;
- m) La Chine et l'Union européenne ont adopté l'approche fondée sur le principe de double importance relative.

²⁷ Voir <https://kpmg.com/us/en/frv/reference-library/real-time-esrs.html>.

²⁸ L'examen s'appuie sur l'analyse présentée dans le document TD/B/C.II/ISAR/109.

1. Progrès en direction de l'élaboration de règlements et de la mise en application des normes

32. Dans l'État plurinational de Bolivie, le Conseil technique national des auditeurs et des comptables a adopté les IFRS S1 et S2 en mars 2024 pour une utilisation à partir de janvier 2027, en l'absence de prises de position techniques nationales, par les entités menant des activités économiques dans le pays, l'adoption anticipée étant autorisée²⁹.

33. En El Salvador, en août 2024, le Conseil de surveillance de la comptabilité publique et de l'audit a autorisé les entreprises à utiliser volontairement les normes IFRS S1 et S2 à partir de janvier 2025³⁰.

34. En Indonésie, l'Institut des experts-comptables a lancé une feuille de route pour les normes d'information sur la durabilité en décembre 2024, proposée par le Conseil des normes de durabilité de l'Institut, qui stipule que les informations sur la durabilité doivent inclure des informations ayant trait au climat et que les autres informations en matière de durabilité sont facultatives. La norme devrait entrer en vigueur en janvier 2027, avec une option d'adoption anticipée³¹.

35. Au Japon, en mars 2025, le Conseil des normes de durabilité a publié une norme d'information universelle sur l'application des normes de publication d'informations en matière de durabilité et deux normes thématiques sur les informations générales à communiquer et les informations ayant trait au climat. En avril 2025, le Conseil a publié un tableau des différences entre les IFRS S1 et S2 et les normes japonaises, ainsi qu'un tableau de concordance³². Le Conseil a intégré toutes les exigences des normes IFRS S1 et S2 et a ajouté quelques exigences supplémentaires et des alternatives propres à la juridiction que les entités pourraient choisir d'appliquer.

36. Au Qatar, en décembre 2024, l'Autorité de régulation des centres financiers a publié un document de consultation contenant des propositions d'amendements aux règles générales sur les rapports de durabilité des entreprises et un document d'orientation sur l'application des normes IFRS S1 et S2. En juin 2025, l'Autorité a publié les règles générales, les règles relatives aux modifications mineures et techniques et les orientations. Toutes les entreprises de catégorie A et toutes les entreprises désignées par l'Autorité doivent publier les informations visées dans les nouvelles règles à partir de janvier 2026. Les règles contiennent des mécanismes de proportionnalité et les allègements transitoires prévus par l'ISSB. La Banque centrale et l'Autorité des marchés financiers suivent des processus harmonisés pour les entreprises placées sous leur supervision³³.

37. En République de Corée, en avril 2024, le Conseil des normes de durabilité a publié un exposé-sondage sur deux normes d'information obligatoires, une sur les exigences générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, basée sur la norme IFRS S1, et une sur les informations ayant trait au climat, basée sur la norme IFRS S2, ainsi qu'une norme non obligatoire sur la publication d'informations supplémentaires correspondant aux objectifs des politiques, en vertu de laquelle les entités pourraient communiquer des informations supplémentaires de manière sélective. Le Conseil des normes de durabilité analyse les observations reçues avant la publication des normes définitives. La Commission des services financiers envisage d'imposer des obligations d'information sur la base de ces normes³⁴.

²⁹ Fondation IFRS, 2025, Use of sustainability disclosure standards by jurisdiction, disponible à l'adresse <https://www.ifrs.org/ifrs-sustainability-disclosure-standards-around-the-world/use-by-jurisdiction/>.

³⁰ Voir <https://www.cvpcpa.gob.sv/resolucion-82/>.

³¹ Voir https://web.iaiglobal.or.id/Berita-IAI/detail/iai_launches_roadmap_of_indonesian_sustainability_disclosure_standards_to_achieve_transparency_and_maintain_nationalcompetitiveness.

³² Voir https://www.ssb-j.jp/wp-content/uploads/sites/7/news_release_20250305_e.pdf et https://www.ssb-j.jp/en/news_release/400581.html.

³³ Voir https://qfcra-en.thomsonreuters.com/sites/default/files/net_file_store/QFCRA.CP_GENE_Amendments.pdf et <https://www.qfcra.com/news/notification-qfc-regulatory-authority-issues-the-gene-corporate-sustainability-reporting-and-minor-and-technical-amendments-rules-2025>.

³⁴ Fondation IFRS, 2025. Voir <https://eng.kasb.or.kr/en/front/conts/103002000000000.do>.

38. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en juin 2025, des exposés-sondages sur deux normes de publication d'informations sur la durabilité basées sur les normes IFRS S1 et S2 ont été publiés pour observations. Six amendements mineurs étaient proposés pour application dans le contexte national. Une proposition relative à l'élaboration d'un régime de contrôle pour l'assurance de l'information financière sur la durabilité a été publiée pour observations³⁵. Les versions finales à usage volontaire seront publiées en 2025 et le Gouvernement et la Financial Conduct Authority examineront s'il convient de rendre les normes obligatoires pour certaines entités.

2. Mesures visant à remédier aux difficultés de mise en application

39. En Australie, le Conseil des normes comptables a publié en 2024 une norme volontaire sur la publication d'informations générales sur la durabilité et une norme obligatoire sur les informations ayant trait au climat. Ces normes sont alignées sur les IFRS S1 et S2, mais comportent des modifications en vue de leur application dans le contexte national. La mise en application sera échelonnée : commençant par un groupe limité de grandes entités (2025), elle sera étendue progressivement à d'autres grandes entités (jusqu'en 2027), sur la base des mêmes seuils de taille que ceux utilisés pour déterminer l'élaboration du rapport financier annuel. Les informations communiquées doivent être validées par des travaux d'assurance, le seuil exigé étant d'abord l'assurance limitée, puis à terme l'assurance raisonnable³⁶.

40. Au Bangladesh, la Banque centrale a publié en 2023 une directive sur la publication d'informations financières ayant trait à la durabilité et au climat, applicable aux banques et aux sociétés financières par phases à partir de 2024, avec des informations complètes exigées en 2027. Basée sur les normes IFRS S1 et S2, cette directive sera mise en application en collaboration avec le Conseil de l'information financière. Une assurance limitée est requise³⁷.

41. Au Canada, le Conseil des normes d'information sur la durabilité a arrêté en décembre 2024 des normes de publication d'informations sur la durabilité qui étaient alignées sur les normes IFRS S1 et S2 mais comprenaient des allègements transitoires supplémentaires. Ces normes sont d'application volontaire, sauf si elles sont imposées par les autorités chargées de la réglementation ou les gouvernements provinciaux ou territoriaux. En avril 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont suspendu leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'informations liées aux changements climatiques, dans lequel il était envisagé de rendre les normes canadiennes obligatoires³⁸.

42. Au Chili, en octobre 2024, la Commission des marchés financiers a publié une norme sur l'adoption des normes IFRS S1 et S2 à partir de 2026. Les entreprises n'ayant pas publié de rapport sur la durabilité par le passé peuvent reporter la date d'entrée en vigueur d'un an et les entreprises dont l'actif total n'a pas dépassé 1 million d'unidad de fomento (unité de compte) en moyenne au cours des deux dernières années sont autorisées à établir un rapport simplifié³⁹.

43. En Chine, le Ministère des finances et neuf autres ministères ont créé un groupe de travail interinstitutionnel chargé d'élaborer un système national unifié de normes d'information sur la durabilité, basé et aligné sur les normes IFRS S1 et S2, mais avec une approche fondée sur le principe de double importance relative et tenant compte du contexte national, consistant en une norme de base sur la publication d'informations sur la durabilité pour les entreprises, des normes ciblées et des conseils d'application. La norme de base a été publiée en novembre 2024 et son utilisation est volontaire jusqu'à ce que les exigences de mise en application aient été spécifiées. L'exposé-sondage de la norme ayant trait au climat

³⁵ Voir <https://www.gov.uk/government/consultations/exposure-drafts-uk-sustainability-reporting-standards> et https://ditresearch.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_4ORirYG9L02Mm58.

³⁶ Voir https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Bills_Legislation/Bills_Search_Results/Result?bId=r7176 et <https://www.iasplus.com/content/7f753e89-0775-4cef-8338-86a49618796f>.

³⁷ Voir <https://www.bb.org.bd/mediaroom/circulars/gbcrd/dec262023sfd06e.pdf>.

³⁸ Voir <https://www.frascanada.ca/en/cssb/news-listings/cssb-media-release-csds-1-and-2-launch> et <https://www.securities-administrators.ca/news/csa-updates-market-on-approach-to-climate-related-and-diversity-related-disclosure-projects/>.

³⁹ Voir <https://www.cmfchile.cl/portal/prensa/615/w3-article-86543.html>.

a été publié en avril 2025. La norme de base, la norme ayant trait au climat et le guide d'application devraient être publiés en 2027 au plus tard et les fondements du système national unifié de normes de publication d'informations sur la durabilité devraient être établis en 2030 au plus tard⁴⁰.

44. Au Ghana, l'Institut des experts-comptables a annoncé l'adoption des normes IFRS S1 et S2 en 2023 et, en mars 2024, a publié une feuille de route pour l'approche progressive suivante : phase 1, adoption volontaire (2024) ; phase 2, adoption obligatoire pour les entités d'intérêt public importantes (2027) et d'autres catégories désignées (2028) ; et phase 3, pouvoirs publics et organisations à but non lucratif (le calendrier sera déterminé lorsque le Conseil des normes comptables internationales du secteur public publiera sa norme). Les autres entités sont encouragées à adopter ces normes. L'assurance, fondée sur la norme internationale d'assurance en matière de durabilité 5000, sera facultative la première année d'adoption et obligatoire la seconde. Ainsi, pour les entités d'intérêt public, la validation par assurance des rapports de durabilité sera obligatoire en 2028⁴¹.

45. En Jordanie, en décembre 2024, la bourse d'Amman a établi un cadre réglementaire permettant l'utilisation des normes IFRS S1 et S2 par toutes les sociétés cotées à partir de 2026 et exigeant que toutes les sociétés cotées à l'indice Amman Stock Exchange 20 publient des informations au titre de la norme S2 et des parties de la norme S1 relatives au climat, à partir de 2027. La pleine utilisation des normes IFRS S1 et S2 reste autorisée et est encouragée. Outre les allègements transitoires prévus par les normes IFRS S1 et S2 pour la première période de déclaration, les entreprises sont autorisées à publier des rapports de durabilité après la publication des états financiers dans les six mois suivant la fin de 2025⁴².

46. Au Kenya, en octobre 2024, l'Institut des experts-comptables a publié une feuille de route pour l'adoption des normes IFRS S1 et S2, prévoyant l'approche progressive suivante : phase 1, adoption volontaire (après 2024) ; phase 2, adoption obligatoire, entités d'intérêt public (2027), grandes entreprises (2028) et petites et moyennes entreprises (2029) ; et phase 3, entités du secteur public (calendrier à déterminer). La feuille de route prévoit des allègements transitoires et des considérations de proportionnalité et exige une assurance limitée un an après le début des obligations de publication d'informations sur la durabilité ; une assurance raisonnable avec des informations limitées sur les émissions relevant du champ d'application 3 un an plus tard ; et une assurance raisonnable complète deux ans plus tard⁴³.

47. En Malaisie, en septembre 2024, le comité consultatif pour la publication d'informations sur la durabilité a publié le cadre national régissant les rapports de durabilité, qui traite de l'utilisation des normes IFRS S1 et S2, y compris les exigences en matière d'assurance qui font l'objet d'une consultation plus approfondie. Le cadre prévoit une approche progressive, divisant les entités en trois groupes, le premier groupe commençant la mise en application en 2025 et le dernier en 2027⁴⁴.

48. Au Mexique, la Commission nationale des banques et des marchés financiers a demandé aux émetteurs d'adopter les normes IFRS S1 et S2 à partir de janvier 2025. Une assurance limitée est requise à partir de 2026 et une assurance raisonnable à partir de 2027. En mai 2024, le Conseil mexicain des normes d'information financière et d'information sur la durabilité a publié un cadre conceptuel pour la publication d'informations sur la durabilité et des indicateurs de durabilité de base, basés sur la publication *Guidance on Core Indicators for Sustainability and Sustainable Development Goal Impact Reporting*. Applicables aux sociétés non cotées, ces normes sont entrées en vigueur en janvier 2025⁴⁵.

⁴⁰ Fondation IFRS, 2025. Voir <https://www.bakertilly.de/en/post/chinas-new-csds-standards-far-reaching-requirements-in-sustainability-reporting>.

⁴¹ Voir <https://www.icagh.org/wp-content/uploads/2024/06/PRESS-RELEASE-IFRS-S1-S2.pdf>.

⁴² Voir <https://www.exchange.jo/en/Sustainability-and-Climate>.

⁴³ Voir <https://www.icpak.com/sustainability-roadmap/>.

⁴⁴ Voir <https://www.sc.com.my/nsrf>.

⁴⁵ Voir <https://www.pwc.com/mx/es/soluciones/esg/actualizaciones-regulatorias/requerimiento-de-revelacion-informacion-sostenibilidad-ifrs.html> et <https://www.pwc.com/mx/es/soluciones/esg/promulgacion-nis-2024-para-empresas-en-mexico.html>.

49. Au Pakistan, en janvier 2025, la Commission des opérations de bourse a annoncé l'adoption des normes IFRS S1 et S2 pour les sociétés cotées en bourse, selon une approche progressive débutant en juillet 2025, 2026 ou 2027, sur la base du montant total de l'actif, du chiffre d'affaires et du nombre d'employés. Les normes s'appliqueront aux entités d'intérêt public non cotées au cours de la troisième phase. L'assurance sera requise à partir de la deuxième année de rapport⁴⁶.

50. Aux Philippines, en septembre 2024, le Comité de la publication d'informations sur la durabilité a publié une proposition de feuille de route pour l'adoption des normes IFRS S1 et S2, par l'entremise d'un système à trois niveaux avec des allègements transitoires et des mécanismes de proportionnalité. Le niveau 1 comprend les sociétés cotées en bourse et les banques universelles et commerciales, avec une obligation de déclaration à partir de 2025 et une conformité totale en 2027. Le niveau 2 comprend les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 10 ou 15 milliards de pesos philippins et d'autres types de banques, avec une obligation de déclaration à partir de 2027 et une conformité totale en 2029, et le niveau 3 comprend les entités commerciales du secteur public et d'autres entités réglementées par la commission des assurances, dont les rapports obligatoires suivent un calendrier distinct⁴⁷.

51. À Singapour, en septembre 2024, l'autorité de réglementation des marchés financiers a annoncé qu'elle commencerait à intégrer les normes IFRS S1 et S2 dans le régime de publication d'informations sur la durabilité. À partir de l'exercice 2025, tous les émetteurs devront commencer à déclarer les émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 et à intégrer les obligations d'information sur le climat prévues par les normes IFRS S1 et S2. Les exigences relatives aux émissions du champ d'application 3 sont à l'étude ; on s'attend à ce que les émetteurs les plus importants en termes de capitalisation boursière soient prioritaires et tenus de déclarer les émissions du champ d'application 3 à partir de 2026. Les informations autres que celles ayant trait au climat seront obligatoires à partir de 2026. Les émetteurs qui fournissent une assurance sur leurs rapports de durabilité auront jusqu'à cinq mois après la fin de l'exercice pour publier un rapport⁴⁸.

52. Au Sri Lanka, en mars 2024, l'Institut des experts-comptables a publié des versions adaptées au contexte local des normes IFRS S1 et S2⁴⁹. Toute entité pouvait les adopter volontairement en 2024 et elles deviendront obligatoires pour différents groupes d'entreprises par étapes de 2025 à 2030, en commençant par les 100 plus grandes entreprises cotées à la bourse de Colombo.

53. En Thaïlande, en novembre 2024, la Commission des opérations de bourse a publié une feuille de route pour l'adoption des normes IFRS S1 et S2, ouverte aux observations jusqu'en décembre 2024, qui proposait une adoption progressive en 2026-2030, en commençant, en 2026, par les sociétés cotées appartenant au groupe Stock Exchange of Thailand 50. Une assurance limitée sera requise pour la publication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre⁵⁰.

54. En Ouganda, en septembre 2024, l'Institut des experts-comptables a proposé une feuille de route pour l'adoption des normes IFRS S1 et S2. Les entités d'intérêt public peuvent adopter volontairement les normes à partir de 2026 et doivent les adopter à partir de 2028. D'autres entités seront encouragées à utiliser les normes à partir de 2028. La feuille de route abordera également, entre autres, les exigences en matière d'assurance et de déontologie⁵¹.

⁴⁶ Voir <https://www.secp.gov.pk/wp-content/uploads/2025/01/Press-release-on-Jan-1.pdf>.

⁴⁷ Voir [https://www.prc.gov.ph/sites/default/files/Attachments of Resolution 61 s. 2024 PSRC Proposed Roadmap for the Adoption of PFRS S1 and PFRS S2.pdf](https://www.prc.gov.ph/sites/default/files/Attachments%20of%20Resolution%2061%20s.%202024%20PSRC%20Proposed%20Roadmap%20for%20the%20Adoption%20of%20PFRS%20S1%20and%20PFRS%20S2.pdf).

⁴⁸ Voir <https://www.sgxgroup.com/media-centre/20240923-sgx-regco-start-incorporating-ifrs-sustainability-disclosure>.

⁴⁹ Voir https://www.casrilanka.com/casl/index.php?option=com_content&id=4069.

⁵⁰ Voir <https://www.iasplus.com/en/news/2024/11/thailand-issb>.

⁵¹ Voir <https://www.iasplus.com/en/news/2024/08/uganda-issb-standards>, <https://www.icpau.co.ug/news/ifrs-sustainability-disclosure-standards-set-transform-business-practices-uganda> et <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/11/new-report-global-progress-corporate-climate-related-disclosures/>.

3. Efforts de renforcement des capacités humaines

55. Au Brésil, la Commission des opérations de bourse a adopté les normes IFRS S1 et S2 en 2023 et a exigé une assurance raisonnable pour les sociétés cotées en bourse à partir de janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée avec une assurance limitée. En octobre 2024, la Banque centrale a étendu cette exigence aux grandes banques à partir de janvier 2026 et aux autres institutions financières à partir de janvier 2028⁵². Pour faciliter la mise en application, le comité brésilien des déclarations sur la durabilité a organisé le deuxième forum international sur l'information en matière de durabilité (juin 2025), où des présentations ont été faites par l'ISSB, par d'autres organes directeurs et organisations internationales, par des autorités nationales responsables de la réglementation, par des investisseurs et par d'autres intervenants. Le forum comprenait également des séances de formation et la présentation d'études de cas d'entités des secteurs public et privé.

56. Au Costa Rica, l'Institut des experts-comptables a annoncé l'adoption des normes IFRS S1 et S2 en décembre 2023, les entreprises étant autorisées à les utiliser volontairement à partir de 2024⁵³. Les entreprises réglementées et les entreprises classées dans la catégorie des gros contribuables doivent appliquer les normes à partir de 2027. Toutes les universités doivent inclure les normes dans les programmes d'études.

57. En Inde, le Conseil des normes de publication d'informations sur la durabilité propose une formation continue. En 2025, le Conseil a organisé une série de séminaires en ligne sur des sujets liés à la durabilité et a proposé un cours sanctionné par un certificat sur la responsabilité des entreprises et la publication d'informations sur la durabilité⁵⁴.

B. Défis

58. Les pays, en particulier les pays en développement, ont du mal à suivre l'évolution rapide et continue du paysage mondial de la publication d'informations sur la durabilité. Les principaux défis rencontrés concernent notamment les éléments suivants : l'étape du passage de la déclaration volontaire à la déclaration obligatoire ; la mise en place de la réglementation nationale relative à la publication d'informations sur la durabilité ; des divergences entre des normes clefs, et des modifications apportées à celles-ci, qui affectent l'interopérabilité et la comparabilité des rapports ; les évolutions géopolitiques à l'échelle internationale ; le manque de capacités humaines ; l'absence de données publiques fiables sur la durabilité ; l'insuffisance de l'infrastructure numérique et de l'état de préparation technologique pour la publication d'informations sur la durabilité ; et les répercussions sur les petites et moyennes entreprises.

59. Le passage d'un système de communication à titre volontaire d'informations sur la durabilité ou d'un système exigeant soit la conformité soit une explication des écarts à un système obligatoire implique, entre autres, une amélioration de la collecte des données, des évaluations de l'importance relative, le recensement des risques et des possibilités, la définition d'une stratégie et la gestion des risques repérés. Même les entreprises qui s'appuient sur les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat doivent étendre la portée des informations qu'elles publient au-delà des éléments relatifs au climat. Les pays peuvent faciliter la mise en application à l'aide de feuilles de route, d'approches progressives, d'allègements supplémentaires ou de l'introduction par étapes des exigences d'assurance.

60. Plusieurs juridictions ont publié des normes nationales en matière de publication d'informations sur la durabilité. La plupart prennent les normes de l'ISSB comme base et certaines ajoutent ou modifient des exigences pour répondre aux besoins nationaux. Ainsi, l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni, par exemple, ont apporté des modifications. Toutefois, les écarts réduisent la comparabilité des rapports sur la durabilité, ce qui affecte les flux d'investissement. L'ISSB promeut une approche modulaire, dans laquelle ses normes

⁵² Fondation IFRS, 2025.

⁵³ Voir <https://www.ccpa.or.cr/circular-n-33-2023-adopcion-normas-internacionales-de-informacion-financiera-relacionadas-con-sostenibilidad/>.

⁵⁴ Voir <https://www.icaai.org/post/sustainability-reporting-standards-board>.

représentent la base (bloc 1) et les exigences supplémentaires (bloc 2) couvrent les besoins d'autres parties prenantes et/ou répondent à des exigences nationales.

61. Des divergences dans les informations à fournir sont présentes entre des normes clefs telles que celles de l'ISSB et les normes européennes d'information en matière de durabilité, ce qui réduit l'interopérabilité en ce qui concerne les exigences des principaux marchés financiers. Par exemple, l'ISSB utilise une approche fondée sur l'importance financière relative, tandis que les normes européennes reposent sur le principe de double importance relative. Les exigences en matière d'information sur la durabilité ont été récemment modifiées aux États-Unis et dans l'Union européenne (voir section II). Parmi les efforts visant à promouvoir l'interopérabilité entre les travaux des principaux organismes de normalisation, on peut citer l'établissement d'orientations sur l'interopérabilité entre les normes de l'ISSB et les normes européennes d'information en matière de durabilité, ainsi qu'un mémorandum d'accord visant à formaliser la collaboration entre la Fondation IFRS et l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature⁵⁵.

62. Les récents événements géopolitiques modifient l'environnement économique mondial, exacerbent les chocs financiers et créent de nouveaux risques et de nouvelles possibilités pour les entreprises. Ces évolutions pourraient affecter le rythme d'introduction de la réglementation relative à la publication d'informations sur la durabilité et influencer l'allocation interne des ressources humaines et financières dans les entreprises, au détriment des équipes chargées des rapports sur la durabilité. Lorsqu'ils élaborent des feuilles de route nationales, de nombreux pays suivent les événements mondiaux et les mesures prises par d'autres juridictions en matière de publication d'informations sur la durabilité.

63. Le manque de capacités humaines est aujourd'hui d'autant plus aigu que de nombreuses nouvelles normes internationales relatives à la publication d'informations sur la durabilité sont apparues et continuent d'apparaître, ainsi que des exigences connexes dans les domaines de la déontologie, de l'assurance et de la formation comptable. Il est nécessaire de renforcer les capacités de tous les acteurs clefs de la chaîne de production des rapports sur la durabilité. En particulier, les entités du secteur public dans la plupart des pays en développement fonctionnent avec des ressources humaines et financières limitées. Les organisations professionnelles d'experts-comptables et les universités doivent collaborer pour aligner les programmes d'études et les exigences en matière de compétences sur les nouvelles normes internationales et proposer des formations dans de nouveaux domaines. La CNUCED soutient l'action menée par les pays en vue de renforcer leurs moyens humains, en fournissant des services de formation et de conseil et en collaborant avec l'ISSB et les autres principales organisations internationales concernées afin de contribuer au renforcement des capacités.

64. De nombreux pays en développement n'ont pas accès à des données publiques fiables sur la durabilité, or celles-ci sont nécessaires pour produire des informations, en particulier sur les changements climatiques et la biodiversité dans les zones où une entité opère. Ces lacunes nuisent à l'exactitude et à la comparabilité des informations publiées. Pour les combler, les pouvoirs publics pourraient encourager la création de bases de données. Par exemple, le Mexique met en place un site Web indiquant la géolocalisation des zones de protection de la biodiversité et des zones de stress hydrique, et proposant un calculateur des émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2⁵⁶.

65. Bien des pays en développement ne disposent pas des systèmes numériques, des outils et des capacités d'automatisation nécessaires pour collecter, valider et communiquer de manière fiable les données relatives à la durabilité. Cela affecte la qualité et la ponctualité des rapports, ainsi que la capacité à se connecter aux taxonomies mondiales et à étiqueter les données sur la durabilité d'une manière qui soit compatible avec les normes mondiales et qui

⁵⁵ Voir <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/05/ifrs-foundation-and-efrag-publish-interopability-guidance/> et <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2025/04/ifrs-foundation-tnfd-formalise-collaboration/>.

⁵⁶ Voir <https://www.veritas.org.mx/Opinion/Las-NIF-en-corto/herramientas-para-la-aplicacion-de-las-nis-en-las-empresas>.

facilite l'interopérabilité. Cela rend également plus difficile la collecte et la production des données vérifiables requises par les cadres d'assurance.

66. Pour se conformer aux obligations internationales en matière d'information sur la durabilité, les sociétés cotées en bourse ont besoin d'informations sur les chaînes de valeur, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, qui touchent de nombreuses petites et moyennes entreprises. Ces entreprises, qui représentent la plupart des entreprises des pays en développement, risquent de peiner à répondre à de telles exigences. Pour soutenir ces entreprises, les pays peuvent renforcer les capacités et concevoir des normes proportionnelles et d'application initialement volontaire les concernant.

III. Conclusion et questions à approfondir

67. Le paysage international de l'information sur la durabilité devrait rester dynamique et continuer à s'unifier dans les années à venir. De nombreux pays se sont lancés à des rythmes divers dans la progression vers la publication d'informations sur la durabilité, et la majorité d'entre eux cherchent à s'aligner sur les exigences internationales. Cependant, plusieurs défis persistent et les pays ont besoin de disposer d'un écosystème d'information sur la durabilité capable de s'adapter rapidement et d'appliquer les nouvelles exigences internationales en matière de publication d'informations sur la durabilité dans les secteurs public et privé, et de prendre en compte les domaines connexes de la déontologie, de l'assurance et de la formation. Pour cela, les pays doivent renforcer leurs institutions et leurs capacités humaines. Il existe différentes approches nationales pour l'introduction d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité, passant par l'élaboration de feuilles de route, une mise en place progressive, l'application d'allègements supplémentaires ou l'introduction par étapes des exigences d'assurance. Il est également nécessaire de promouvoir l'interopérabilité entre les normes internationales, régionales et nationales, afin de garantir la comparabilité des rapports sur la durabilité. Les pays peuvent soutenir les petites et moyennes entreprises en renforçant leurs capacités, en leur fournissant des conseils et en encourageant la publication d'informations sur la durabilité, afin de leur faciliter l'accès aux chaînes de valeur mondiales.

68. Outre les thèmes abordés dans le présent document, les participants à la quarante-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication souhaitent peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Comment les organisations internationales peuvent-elles soutenir au mieux les organismes de normalisation et les autorités responsables de la réglementation dans la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité ?
- b) Comment les organismes de normalisation et les autorités responsables de la réglementation peuvent-ils collaborer pour garantir l'interopérabilité des normes internationales, régionales et nationales en matière de publication d'informations sur la durabilité ?
- c) Comment les organismes de normalisation et les autorités responsables de la réglementation peuvent-ils promouvoir la mise à disposition du public de données fiables sur la durabilité ?
- d) Quels enseignements tirés de la mise en application des normes de l'ISSB et des normes européennes d'information en matière de durabilité peuvent être mis à profit pour faciliter l'application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public ?
- e) Quelle est la meilleure façon de s'assurer qu'il n'y ait pas d'essoufflement dans la dynamique de progrès en cours au niveau mondial en matière de publication d'informations sur la durabilité ?
- f) Que peut-on faire pour soutenir les efforts de renforcement des capacités des pays ?

g) Que peut-on faire pour aider les pays à gérer les répercussions sur les petites et moyennes entreprises ?

h) Quelle est la meilleure façon de rendre aussi efficace que possible le soutien apporté par les partenariats régionaux ?
